

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU POUJOL SUR ORB

Par arrêté communautaire du 24/02/2021, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune du Pujol sur Orb, pour une durée de 30 jours consécutifs, du :

15 mars au 14 avril 2021.

A cet effet, par décision n°E21000004/34 du 14 janvier 2021, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier, a désigné Monsieur Jacques ARMING, ingénieur principal territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique mis à sa disposition :

- En mairie du Pujol-sur-Orb, place de l'Imbaïsse, 34600 le Pujol sur Orb, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessus.

- Au siège de la Communauté de Communes Grand Orb, 6t rue René Cassin, 34600 Bédarieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique, sur un site dédié à l'adresse suivante : www.democratie-active.fr/plu-lepoujol-web/.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses éventuelles observations et propositions :

- Par courriers postaux envoyés au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie du Pujol-sur-Orb - Place de l'Imbaïsse - 34600 Le Pujol-sur-Orb
- Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête.
- Sur les registres papier d'enquête, à la disposition du public sur le lieu d'enquête, en mairie du Pujol-sur-Orb
- Sur le registre dématérialisé d'enquête, à la disposition du public sur le site internet suivant :
<https://www.democratie-active.fr/plu-lepoujol-web/>.
Ce registre permettra de déposer les observations et de consulter la totalité des observations écrites.
Un poste informatique est disponible en mairie aux heures habituelles d'ouverture pour l'accès au registre dématérialisé

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie du Pujol-sur-Orb pour recevoir ses observations et propositions, aux jours et heures suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Lundi 15 mars de 9h00 à 12h00• Lundi 29 mars de 15h00 à 18h00• Mercredi 14 avril de 9h00 à 12h00 | <p>Lors de ces permanences, le commissaire enquêteur sera également joignable au numéro de téléphone suivant : 04 67 95 63 28</p> |
|--|---|

Considérant le contexte sanitaire lié au Covid 19, le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle de réunion du RDC de la mairie (6 personnes maximum dans la pièce), du gel hydro alcoolique sera mis à disposition. Le port du masque est obligatoire.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, en mairie du Pujol-sur-Orb, à la Communauté de Communes Grand Orb et à la Préfecture de l'Hérault aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ils seront également publiés et à disposition du public pendant une durée d'un an sur le site internet de la Communauté de Communes Grand Orb : www.grandorb.fr

L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme de la Commune du Pujol-sur-Orb est la Communauté de Communes Grand Orb. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Mairie du Pujol-sur-Orb.